

FCP BNA CAPITALISATION

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2021

1. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

Vérifications spécifiques

Nous attirons votre attention sur le point suivant:

- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 23.09% de l'actif total au 31 décembre 2021. Cette proportion est en dépassement du maximum de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 16 février 2022

Le commissaire aux comptes :
ARBIA RIAHI

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Unité en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC1- Portefeuille titres	3.1	60 430 042,215	35 672 381,009
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		3 620 048,000	3 611 820,000
AC1-B Obligations		33 728 446,417	28 436 171,968
AC-D Emprunts d'Etat		23 081 547,798	3 624 389,041
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.2	25 278 187,658	45 288 584,088
AC2- A Certificat de dépôt		5 489 392,358	26 981 208,970
AC2-B Disponibilités		202 666,533	2 978,099
AC2-C Placement à terme		19 586 128,767	18 304 397,019
AC3-Créances d'exploitation	3.3	497,535	39 243,057
TOTAL ACTIF		85 708 727,408	81 000 208,154
<u>PASSIF</u>			
PA1-Opérateurs créditeurs	3.4	385 699,698	303 460,594
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	53 237,769	198 246,232
TOTAL PASSIF		438 937,467	501 706,826
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3.6	80 661 763,857	75 949 609,172
CP2-Sommes distribuables			
b-Sommes distribuables de l'exercice	3.7	4 608 026,084	4 548 892,156
ACTIF NET		85 269 789,941	80 498 501,328
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		85 708 727,408	81 000 208,154

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2021
(Unité en dinars)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
PR1-Revenus du portefeuille titres	3.8	3 260 089,340	1 130 245,512
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		179 418,000	48 985,600
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 886 941,910	997 628,131
c-Revenus des emprunts d'Etat et des valeurs assimilées		193 729,430	83 631,781
PR2-Revenus des placements monétaires	3.9	2 384 887,424	2 942 320,635
a-Revenus des bons de trésor et des placements à terme		1 715 105,412	2 175 747,557
b-Revenus des certificats de dépôts		665 284,028	762 480,268
c-Revenus des comptes de dépôts		4 497,984	4 092,810
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 644 976,764	4 072 566,147
CH1-A Charges de gestion des placements	3.10	917 890,501	672 497,858
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 727 086,263	3 400 068,289
CH2-Autres charges	3.11	89 467,444	67 488,778
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 637 618,819	3 332 579,511
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-29 592,735	1 216 312,645
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 608 026,084	4 548 892,156
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		29 592,735	-1 216 312,645
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-22 261,186	54 247,696
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	182 907,000
Frais de négociation de titres		-2,120	-66,080
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 615 355,513	3 569 668,127

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31décembre 2021

(Unité en dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
<u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>4 615 355,513</u>	<u>3 569 668,127</u>
a-Résultat d'exploitation	4 637 618,819	3 332 579,511
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-22 261,186	54 247,696
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	182 907,000
d-Frais de négociation de titres	-2,120	-66,080
<u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>155 933,100</u>	<u>49 644 260,896</u>
a-Souscriptions	79 290 966,258	136 256 762,038
Capital	46 345 300,000	84 215 300,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	30 819 197,879	47 812 655,925
Régularisation des sommes distribuables	2 126 468,379	4 228 806,113
b-Rachats	-79 135 033,158	-86 612 501,142
Capital	-46 235 800,000	-53 303 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	-30 743 172,044	-30 296 507,674
Régularisation des sommes distribuables	-2 156 061,114	-3 012 493,468
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 771 288,613	53 213 929,023
AN4-ACTIF NET		
a-en début d'exercice	80 498 501,328	27 284 572,305
b-en fin d'exercice	85 269 789,941	80 498 501,328
AN5-NOMBRE DE PARTS		
a-en début d'exercice	483 354	174 236
b-en fin d'exercice	484 449	483 354
VALEUR LIQUIDATIVE	176,014	166,542
a-En début d'exercice	166,541	156,595
b-Fin d'exercice	176,014	166,541
TAUX DE RENDEMENT	5,69%	6,35%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

FCP BNA CAPITALISATION

Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieur au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
 - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
 - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.
 - Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 «Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Note n°2 : Principes comptables appliqués

Les états financiers du« FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2021 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du

Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2021, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêt.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 60 430 042,215 dinars contre un solde de 35 672 381,009 dinars au 31 décembre 2020 et il se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif	% de l'actif net
<u>Emprunts de sociétés</u>		32 391 900,000	33 728 446,417	39,35%	37,99%
AB SUB 2020-03 9.2% CAT B	60 000	6 000 000,000	6 390 785,754	7,46%	7,04%
AB SUB 2021-01 TMM+2.7% CAT A	20 000	2 000 000,000	2 096 318,773	2,45%	2,35%
ABC 2018-01 5ANS TMM+2.2%	20 000	800 000,000	839 279,373	0,98%	0,94%
ABC TUNISIE CB 2020-1	15 000	1 500 000,000	1 572 969,863	1,84%	1,76%
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	700	14 000,000	14 356,498	0,02%	0,02%
ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 000	2 000 000,000	2 140 461,897	2,50%	2,35%
ATL 2017-1 7A 7.8%	500	30 000,000	31 497,600	0,04%	0,04%

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif	% de l'actif net
ATL 2019-1 5A 11.6%	11 800	708 000,000	712 680,171	0,83%	0,83%
ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	3 200 000,000	3 255 625,644	3,80%	3,75%
ATL 2021-1 5A 9.6%	14 000	1 400 000,000	1 403 534,904	1,64%	1,64%
ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30 000	2 400 000,000	2 418 871,233	2,82%	2,81%
ATTIJ LEAS SUB 2018-1 CAT B	10 000	400 000,000	420 977,216	0,49%	0,47%
ATTIJ LEASING 2019-1 5ANS 11%	6 000	360 000,000	377 792,877	0,44%	0,42%
BH SUB 2019 CAT A TMM+2.1%	7 000	420 000,000	446 798,430	0,52%	0,49%
BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	20 000	2 000 000,000	2 029 518,904	2,37%	2,35%
BNA SUB 2017-1	900	18 000,000	18 642,279	0,02%	0,02%
BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	1 000	80 000,000	82 141,647	0,10%	0,09%
BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	6 171	617 100,000	672 473,313	0,78%	0,72%
CIL 2018 10.6%	880	52 800,000	57 081,168	0,07%	0,06%
CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10 000	700 000,000	704 349,589	0,82%	0,82%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	200	8 000,000	8 384,026	0,01%	0,01%
HL2018-2 5ANS TMM+3.5%	5 000	300 000,000	327 015,364	0,38%	0,35%
HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20 000	1 600 000,000	1 618 214,575	1,89%	1,88%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	1 300	78 000,000	82 106,604	0,10%	0,09%
TL 2018 SUB CAT A 5 ANS	100	6 000,000	6 409,942	0,01%	0,01%
TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20 000	2 000 000,000	2 151 419,178	2,51%	2,35%
TLF 2021 SUB 9.8% 5 ANS	10 000	1 000 000,000	1 013 961,644	1,18%	1,17%
TLF 2021-1 9.70% 5 ANS	23 000	2 300 000,000	2 427 625,425	2,83%	2,70%
UNIFACTOR 2018 9.25% CAT A	10 000	400 000,000	407 152,526	0,48%	0,47%
Emprunt Etat	3 500	22 000 000,000	23 081 547,798	26,93%	25,80%
ENT 2021 T3 CAT A TF	48 590	485 900,000	445 012,345	0,52%	0,57%
BTA 6.90 05/2022 (15 ANS)	3 500	3 500 000,000	3 625 447,671	4,23%	4,10%
EMPR NATIONAL 2021 T3 CAT B TV	20 000	2 000 000,000	2 017 323,398	2,35%	2,35%
EMPR NATIONAL 2021 T1 CAT B	80 000	8 000 000,000	8 283 914,521	9,67%	9,38%
EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT B	85 000	8 500 000,000	8 709 849,863	10,16%	9,97%
Titres OPCVM	34 000	3 527 391,861	3 620 048,000	4,22%	4,14%
Placement Obligataire SICAV	34 000	3 527 391,861	3 620 048,000	4,22%	4,14%
Total en dinars		57 919 291,861	60 430 042,215	70,51%	67,92%

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

▪ **Entrée du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/ remboursement
Obligations	27 640 247, 377	4 019 600,000
Total en dinars	27 640 247, 377	27 640 247, 377

3.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 25 278 187,658 dinars contre un solde de 45 288 584,088 dinars au 31 décembre 2020. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'actif net	% de l'actif
Placements	19 400	19 400 000,000	19 586 128,767	22,97%	22,85%
CPL LAC 100J 02 02 22 8.25%	1 300	1 300 000,000	1 315 749,589	1,54%	1,54%
CPL LAC 100J 02 03 2022 8.24%	1 100	1 100 000,000	1 107 747,858	1,30%	1,29%
CPL LAC 100J 04 02 2022 8.25%	500	500 000,000	505 876,712	0,59%	0,59%
CPL LAC 100J 06 03 2022 8.24%	1 400	1 400 000,000	1 408 849,534	1,65%	1,64%
CPL LAC 100J 07 03 2022 8.24%	1 200	1 200 000,000	1 207 368,592	1,42%	1,41%
CPL LAC 100J 13 01 22 8.25%	200	200 000,000	203 146,302	0,24%	0,24%
CPL LAC 100J 17 02 2022 8.24%	1 100	1 100 000,000	1 110 330,477	1,30%	1,30%
CPL LAC 100J 18 03 2022 8.25%	1 300	1 300 000,000	1 305 406,575	1,53%	1,52%
CPL LAC 100J 220122 8.25%	6 200	6 200 000,000	6 287 445,479	7,37%	7,34%
CPL LAC 100J 25 02 2022 8.24%	400	400 000,000	403 178,608	0,47%	0,47%
CPL LAC 100J 25 03 2022 8.25%	800	800 000,000	802 314,521	0,94%	0,94%
CPL LAC 100J 280122 8.25%	1 900	1 900 000,000	1 924 736,438	2,26%	2,25%
CPL LAC 100J 30 03 22 8.25%	2 000	2 000 000,000	2 003 978,082	2,35%	2,34%
Certificats de dépôt	11	5 411 083,894	5 489 392,358	6,44%	6,40%
CD LAC 90J 10012022 8.25%	5	2 459 583,588	2 495 427,146	2,93%	2,91%
CD LAC 90J 11012022 8.25%	6	2 951 500,306	2 993 965,212	3,51%	3,49%
Disponibilités			202 666,533	0,24%	0,24%
Avoirs en banques			202 666,533	0,24%	0,24%
Total en dinars		24 811 083,894	25 278 187,658	29,64%	29,49%

3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont constituées des retenues à la source sur obligations et des retenues à la source sur les bons de trésor assimilables. Cette rubrique affiche un solde de 497,535dinars au 31 décembre 2021 contre un solde de 39 243,057 dinars au 31/12/2020. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Retenue à la source sur Bons de Trésor Assimilables	0,000	10 189,315	-10 189,315
Retenue à la source sur obligations	497,535	29 053,742	-28 556,207
Total général	497,535	39 243,057	-38 745,522

3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs »totalise un solde de 385 699,698dinars au 31 décembre 2021 contre 303 460,594 dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Distributeurs	196 250,283	122 272,343	73 977,940
Dépositaire	21 049,935	20 132,033	917,902
Gestionnaire BNAC	168 399,480	161 056,218	7 343,262
Total général	385 699,698	303 460,594	82 239,104

3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 53 237,769 dinars contre un solde de 198 246, 232dinars au 31 décembre 2020. Il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Autres créiteurs (CMF)	7 287,708	6 940,161	347,547
Etat, retenue à la source	0,002	0,001	0,001
Honoraires Commissaire aux comptes	5 649,835	5 665,314	-15,479
Somme à régler	40 300,224	185 640,756	-145 340,532
Total général	53 237,769	198 246,232	-145 008,463

3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
<u>Capital début de l'exercice</u>	75 949 609,172	25 590 613,626
Montant en nominal	75 949 609,172	75 949 609,172
Nombre de parts	483 354	174 236
Nombre de porteurs de parts	1331	578
<u>Souscriptions réalisées</u>	77 164 497,879	132 027 955,925
Montant en nominal	46 345 300,000	84 215 300,000
Nombre de parts émises	463 453	842 153
Régularisation des sommes non distribuables	30 819 197,88	47 812 655,93
<u>Rachats effectués</u>	-76 978 972,044	-83 600 007,674
Montant en nominal	-46 235 800,000	-53 303 500,000
Nombre de parts rachetés	462 358	533 035
Régularisation des sommes non distribuables	-30 743 172,044	-30 296 507,674
<u>Autres mouvements</u>	4 526 628,850	1 931 047,295
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-22 261,186	54 247,696
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	0,000	182 907,000
Frais de négociation de titres	-2,120	-66,080
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 548 892,156	1 693 958,679
<u>Capital fin de l'exercice</u>	80 661 763,857	75 949 609,172
Montant en nominal	48 444 900,000	48 335 400,000
Nombre de titres	484 449	483 354
Nombre de porteurs de parts	1 801	1 331

3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des

opérations de souscriptions ou de rachat de part. Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2021, comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
Résultat d'exploitation	4 637 618,819	3 332 579,511
Régl. Résultat distribuable de l'exercice (souscription)	2 126 468,379	4 228 806,113
Régl. Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-2 156 061,114	-3 012 493,468
Total en dinars	4 608 026,084	4 548 892,156

3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 260 089,635 dinars au 31 décembre 2021 contre 1 130 245, 512 dinars au 31 décembre 2020, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Revenus des obligations de sociétés	2 886 941,910	997 628,131	1 889 313,779
Revenus des actions et valeurs assimilées	179 418,000	48 985,600	130 432,400
Revenus des emprunts d'Etat	193 729,430	83 631,781	110 097,649
Total en dinars	3 260 089,340	1 130 245,512	2 129 843,828

3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 2 384 887,424 dinars contre un solde de 2 942 320,635 dinars au 31 décembre 2020 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Revenus des certificats de dépôts	665 284,028	762 480,268	-97 196,240
Revenus des placements à terme	1 715 105,412	2 175 747,557	-460 642,145
Intérêts sur comptes de dépôt	4 497,984	4 092,810	405,174
Total en dinars	2 384 887,424	2 942 320,635	-557 433,211

3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2021 à 917 890,501 dinars contre 672 497, 858 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Commission de gestion (BNAC)	667 556,713	489 089,337	178 467,376
Commission de dépôt (BNA)	83 444,598	61 136,179	22 308,419
Commission de distribution (BNA et BNAC)	166 889,190	122 272,342	44 616,848
Total en dinars	917 890,501	672 497,858	245 392,643

3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Autres charges d'exploitation	206,600	524,954	-318,354
Impôts et Taxes	105,000	105,000	0,000
Redevance CMF	83 439,474	61 132,586	22 306,888
Rémunération CAC	5 649,835	5 665,314	-15,479
Frais divers bancaires	66,535	60,924	5,611
Total en dinars	89 467,444	67 488,778	21 978,666

Note n° 4 : Autres informations

4.1 Données par part :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des placements	11,652	8,426	6,832	7,166	6,947
Charges de gestion des placements	-1,895	-1,391	-0,883	-1,642	-1,534
Revenu net des placements	9,758	7,034	5,949	5,524	5,413
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,185	-0,140	-0,115	-1,639	-1,626
Résultat d'exploitation	9,573	6,895	5,834	3,885	3,787
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,061	2,516	3,888	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	9,512	9,411	9,722	3,885	3,787
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	-2,516	-3,888	0,000	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-0,046	0,112	-0,116	2,848	1,917
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,378	0,176	3,705	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-0,001	-0,011	0,000
Plus/moins-value sur titres et frais de négociation	-0,046	0,491	0,059	6,543	1,917
Résultat net de l'exercice	9,527	7,385	5,893	10,428	5,704
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,046	0,491	0,059	6,543	1,917
Régularisation du résultat non distribuable	0,008	0,044	-1,211	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,038	0,534	-1,152	6,543	1,917
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	3,787	2,663
Valeur liquidative	176,014	166,541	156,595	148,025	141,384

4.2 Ratios de gestion des placements

Libellé	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,10%	1,10%	1,09%	1,10%	1,10%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,14%	1,10%	1,17%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	5,51%	7,43%	11,99%	2,60%	2,71%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

▪ Gestionnaire :

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2021 à 667 556, 713dinars.

▪ Dépositaire :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

— de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

_de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

_du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2021 à 83444, 598dinars.

▪ **Distributeurs :**

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2021 à 166 889,190 dinars.